



Avis publics

Tous les avis publics de la Ville de La Tuque peuvent être consultés sur notre site Web ou sur le babillard de l'hôtel de ville.

VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME



ENVIRONNEMENT

Sapins de Noël naturel

Apportez votre sapin naturel à l'écocentre après les fêtes pour qu'il soit revalorisé. Notre écocentre sera fermé le 1^{er} et le 2 janvier pour le congé du Jour de l'an, puis ouvrira de nouveau le 3 janvier selon l'horaire habituel, soit tous les jours de la semaine, même le dimanche, de 8 h 30 à 16 h 30. Profitez-en pour apporter vos résidus domestiques dangereux, comme vos piles qui sont à plat, afin de les traiter dans le respect de l'environnement.

Collecte du bac vert aux 3 semaines

Changement important dans vos habitudes en ce début de la nouvelle année. En raison de l'implantation du bac brun, le bac vert pour les déchets domestiques sera maintenant vidé à toutes les trois semaines et ce, pendant toute l'année. Vous trouverez le calendrier des collectes 2025 sur le site Web de la municipalité dans la page Matières résiduelles de l'onglet Services aux citoyens. Vous trouverez aussi l'information dans le calendrier municipal 2025 qui est disponible en version papier dans les présentoirs de nos édifices publics ou en version électronique sur notre site Web.



LOISIRS & CULTURE

Retour de la Passe 155

Cet hiver, invitez famille et amis qui habitent à l'extérieur de La Tuque à venir faire du ski chez nous. La Passe 155 sera de retour à compter du 9 janvier 2025 jusqu'à la fin de la saison, sauf le dimanche 2 février lors de la compétition régionale de ski où elle ne sera pas valide. Cette promotion permet à 2, 3 ou 4 personnes qui habitent à plus de 100 km de La Tuque (preuve exigée) de faire du ski durant toute la journée au coût de 55 \$ + taxes, incluant une consommation gratuite au bar l'Avalanche pour chaque personne.



COMMUNICATIONS

Fin du congé des fêtes

Nos bureaux municipaux reprendront leurs activités selon l'horaire habituel à compter de ce vendredi 3 janvier 2025.

Sable disponible au garage municipal

Avis à tous les citoyens qui viennent chercher du sable au garage municipal pour éviter les chutes sur la glace : l'accès au tas de sable pour les citoyens se trouve sur la rue Saint-Michel. Il est interdit de circuler à l'intérieur de la portion clôturée du terrain du garage municipal si vous n'êtes pas un employé municipal ou un livreur. Merci de respecter cette consigne.

Stationnement de nuit dans les rues

N'oubliez pas de vérifier tous les soirs après 17 h si le stationnement de nuit est toléré ou non dans les rues. Pour le savoir, consultez notre site Web, notre page Facebook ou écouter la boîte vocale d'Info-service au 819 676-5091. Inscrivez-vous pour recevoir nos alertes municipales à ce sujet qui sont envoyées uniquement par SMS et par courriel. Les nuits où le stationnement dans les rues n'est pas toléré, vous avez accès à des stationnements alternatifs. Leur emplacement est indiqué sur notre site Web.

En forêt l'hiver, planifiez bien vos déplacements

Si vous allez au chalet cet hiver, assurez-vous d'apporter les équipements nécessaires pour faire face aux mauvaises conditions météo et tout ce dont vous aurez besoin si votre séjour est plus long que prévu. Rappelez-vous que le déneigement des routes forestières prend plus de temps qu'en milieu urbain et que certains secteurs ne sont pas déneigés s'il n'y a pas d'opérations forestières à proximité. Dites toujours à vos proches où vous allez et le moment où vous prévoyez être de retour, afin de faciliter les opérations d'urgence en cas de besoin.



CONSEIL MUNICIPAL

Résumé des assemblées publiques des 17 et 18 décembre 2024

N. B. Les assemblées publiques du conseil d'agglomération et du conseil municipal peuvent être visionnées en différé sur notre page YouTube La Tuque Ville dans la section En direct.

- Les élus ont respecté une minute de silence à la mémoire de la mairesse de La Bostonnais, Renée Ouellette et adopté une résolution de condoléances pour sa famille et les citoyens de sa municipalité. Le maire Luc Martel a remis un certificat de l'Assemblée nationale du Québec au maire Larry Bernier pour souligner ses années au service de la population de Lac-Édouard.
- Le registre concernant les revendications auprès des autorités publiques quant aux préoccupations de l'agglomération de La Tuque concernant la situation du CIUSSS MCQ à La Tuque a été déposé avec plus de 2 000 signatures de citoyens. Le maire Luc Martel a ensuite fait le point sur le dossier et précisé que les élus ne lâcheront pas le morceau jusqu'à ce que la situation soit réglée.
- Le conseil municipal a autorisé la rénovation d'une façade au centre-ville, de même que l'installation d'un abri temporaire d'hiver sur la rue Tessier. Les élus ont nommé le conseiller François Fortin pour agir à titre de maire suppléant dans les prochains mois. Le dépôt du certificat du résultat du scrutin référendaire de la SDC a également été fait. Le directeur général Pierre Pacarar a également expliqué pourquoi la décision a été prise de retarder l'ouverture de Ski La Tuque au 26 décembre et des impacts des changements climatiques.
- Les élus ont aussi répondu aux questions des journalistes concernant leur avenir politique en vue des prochaines élections. Le maire Luc Martel a annoncé qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections, car il est temps pour lui de passer le flambeau après 20 ans de vie politique.

